

Agenda 21 du Grand Alès-en-cévennes



21 engagements
pour le développement durable
de l'agglomération

édito

Depuis quelques années, le développement durable est devenu une priorité. Chacun à son niveau, de l'habitant à la plus haute instance politique, est désormais sensibilisé aux enjeux environnementaux mais aussi économiques et sociaux directement déterminés par nos choix de développement. 87% des grand alésiens se sont ainsi déclarés favorables au développement de cette thématique*. Parce que le Grand Alès, en prise avec son temps, veut offrir à chacun un avenir heureux ; parce que notre territoire est riche de diversités qu'il faut protéger ; parce que notre intercommunalité est toujours prête à innover et à ouvrir la voie ; voici notre agenda pour le 21^e siècle. Fruit de la rencontre, de la réflexion et du travail d'un grand nombre de forces vives locales et de partenaires tels que le Parc national des Cévennes, ce document n'est pas une finalité. C'est un point de départ. À nous de poursuivre ensemble la concrétisation de nos engagements.

*Max ROUSTAN
Député-Maire d'Alès
Président du Grand Alès*

*Enquête téléphonique 2007

21 engagements

Apprendre à travailler ensemble

et susciter l'envie
d'être partie prenante
du développement durable



- 1 Développer de nouvelles pratiques de concertation et faire de l'agenda 21 une référence **P11**
- 2 Mieux intégrer la composante rurale dans le fonctionnement de la communauté d'agglomération **P14**
- 3 Enrichir le partenariat avec le Parc national des Cévennes **P16**
- 4 Concrétiser le concept de développement durable **P18**
- 5 Développer l'animation culturelle et sportive ainsi qu'une meilleure reconnaissance du milieu associatif sur tout le territoire **P20**

Engager un **développement respectueux** de la qualité, de l'environnement et de l'accueil, ouvert aux autres territoires.



- 6 Développer la filière bois et l'éco-construction dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement **P23**
- 7 Développer une filière des énergies renouvelables **P26**
- 8 Promouvoir une agriculture pérenne, valorisant l'environnement et le territoire **P28**
- 9 Promouvoir un tourisme durable, en cohérence avec le Pays Cévennes **P30**
- 10 Promouvoir métiers et formations dans des domaines d'application du développement durable, innovants et émergents **P32**
- 11 Développer une stratégie d'économie de l'espace **P34**
- 12 Organiser le territoire et ses usages afin de favoriser un développement économique équilibré et respectueux de l'environnement **P36**
- 13 Veiller à intégrer la qualité environnementale dans les aménagements **P38**
- 14 Préserver la biodiversité **P40**
- 15 S'engager dans une gestion plus attentive des ressources en eau sur l'ensemble du territoire **P42**
- 16 Gérer les déchets et favoriser leur réduction **P44**
- 17 Favoriser les économies d'énergie **P46**

Mettre **l'homme au cœur du développement** et favoriser son épanouissement. Offrir à tous de bonnes conditions de vie.



- 18 Développer une offre en logements pour tous ainsi qu'un meilleur accès aux services publics **P49**
- 19 Améliorer la mobilité et les moyens de communication, pour relier le bassin alsien aux autres territoires **P52**
- 20 Améliorer l'accès aux soins et à la santé **P54**
- 21 Favoriser l'accès de tous à l'éducation, la formation et le partage des connaissances **P56**



introduction

La finalité de l'agenda 21

Dans un contexte de mutation importante du territoire alésien, fort des expériences et initiatives déjà conduites sur l'agglomération, l'agenda 21 de la communauté d'agglomération du Grand Alès en Cévennes affiche comme ambition la promotion et la mise en œuvre d'un développement durable conciliant le maintien de la qualité de vie et le bien-vivre.

Cette ambition s'appuie sur des points d'ancrages importants pour la communauté d'agglomération :

- **Une identité affirmée** autour du modèle cévenol, des identités villageoises et de la complémentarité entre territoire urbain et territoire rural. Le partenariat développé avec le Parc national des Cévennes joue un rôle particulier en la matière.
- **Un territoire riche d'expériences et d'initiatives**, soucieux de poursuivre la mise en œuvre d'un développement attentif à la qualité de vie et au bien-vivre. La communauté d'agglomération est consciente de la nécessité d'adapter son projet aux nouveaux enjeux de son territoire (autour des notions de modernité, préservation des valeurs et ressources existantes, émergence de nouveaux choix de vie). Reconnue comme un levier pour permettre l'évolution des pratiques et leur renouvellement, la communauté d'agglomération est aussi un acteur déterminant pour mobiliser et fédérer les acteurs autour des valeurs du développement durable.
- **Un territoire en mutation**, qui nécessite de rechercher de nouveaux équilibres entre urbain et rural. En effet, les évolutions démographiques régionales, les pressions prévisibles sur le territoire de l'agglomération en termes d'urbanisation et de maîtrise foncière exigent de préparer les aménagements à venir du Grand Alès.



Dans ce contexte, soucieux de :

- mobiliser les acteurs locaux, développer les synergies et les partenariats ;
- préserver le patrimoine nature du territoire ;
- favoriser un mode de développement mesuré et adapté au territoire ;
- développer le lien social et les solidarités locales pour offrir une qualité de vie pour tous ;

l'agenda 21 a pour finalité de préparer le territoire aux enjeux démographiques à venir pour permettre un développement durable, respectueux des différences et des complémentarités urbain/rural, qui renforce la communauté alésienne, dans son unité et son identité.

Ceci passera par :

- **un travail d'observation, d'anticipation et de prospective** territoriale pour gérer l'environnement et les ressources du territoire ;
- **un travail en commun**, s'appuyant sur l'organisation et la structuration actuelle du territoire, permettant un renforcement des pratiques de concertation et de gouvernance, la mobilisation des acteurs, la recherche de synergies et de complémentarités ;
- **un souci permanent de concrétiser le développement durable**, sans frilosité, à travers des actions concrètes et en renforçant les actions déjà engagées dans ce sens pour permettre une acculturation par le plus grand nombre.



Les 3 orientations de l'agenda 21

Pour répondre à cette finalité, **3 orientations** ont été définies pour l'agenda 21 du Grand Alès :

1. Apprendre à travailler ensemble et susciter l'envie d'être partie prenante du développement durable.

Il s'agit de favoriser de nouvelles pratiques de gouvernance permettant de mieux "travailler ensemble", de susciter pour le plus grand nombre l'envie d'être "partie prenante" du développement durable. Cette nouvelle gouvernance vise aussi le renforcement des solidarités et du sentiment d'appartenance au territoire. Dans ces déclinaisons, cette 1^{re} orientation intègre les dimensions suivantes :

- s'appuyer sur une nouvelle gouvernance à travers des pratiques renouvelées ou initiées par le développement durable ;
- concrétiser le concept de développement durable ;
- développer le lien social et le sentiment d'appartenance au territoire.

2. Engager un développement respectueux de la qualité, de l'environnement et l'accueil, ouvert aux autres territoires.

Il s'agit de s'engager dans un développement économique et social, respectueux de la qualité, de l'environnement, de l'accueil et de le positionner dans une logique d'échanges et d'ouverture avec les autres territoires. Cette 2^e orientation sera déclinée autour de 3 axes de travail :

- engager un développement économique, qui valorise et protège l'environnement ;
- structurer le territoire afin de garantir un développement économique harmonieux, attentif à l'environnement et au paysage ;
- assurer une gestion de qualité des ressources environnementales du territoire.

3. Mettre l'homme au cœur du développement et favoriser son épanouissement - Offrir à tous de bonnes conditions de vie.

Il s'agit d'offrir à tous de bonnes conditions de vie, respectueuses des identités et des spécificités de chacun, autour des axes suivants :

- améliorer l'accès au logement, aux déplacements et aux services sur tout le territoire ;
- offrir à tous de bonnes conditions de vie ;
- favoriser l'épanouissement de chacun.



21 engagements pour le 21^e siècle

L'agenda 21 du Grand Alès-en-Cévennes est organisé autour de 3 grandes orientations, qui se déclinent en 21 engagements desquels découlent des actions de terrain.


L'ensemble de ces orientations, engagements et actions sont le résultat de la concertation qui s'est déroulée sur le territoire pour l'élaboration de ce document.

Les 21 engagements présentent les ambitions et objectifs de l'agglomération sur 21 thématiques particulières du développement durable. Chaque engagement précise ainsi l'objectif que l'agglomération s'est fixé pour les prochaines années.

Ces 21 engagements et les actions qui en découlent seront régulièrement revisités et retravaillés de manière à répondre aux besoins du territoire et à ses évolutions. En effet, l'agenda 21 est une démarche d'amélioration continue. Il est un point de départ pour engager une nouvelle manière de travailler et gérer le territoire, de manière durable.

Les 21 engagements donneront donc le jour à de nouvelles applications. De nouveaux projets s'inscriront dans la logique du développement durable et viendront renouveler les premières actions définies.

21 engagements
pour le développement durable
de l'agglomération



Développer l'animation culturelle et sportive ainsi qu'une meilleure reconnaissance du milieu associatif sur tout le territoire.

Développer de nouvelles pratiques de concertation et faire de l'agenda 21 une référence.

Mieux intégrer la composante rurale dans le fonctionnement de la communauté d'agglomération.

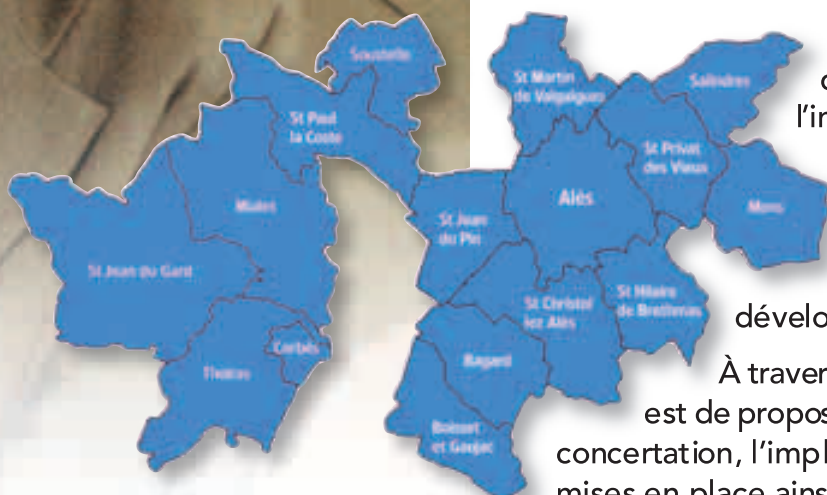
Concrétiser le concept de développement durable.

Enrichir le partenariat avec le Parc national des Cévennes.

Apprendre à travailler ensemble et susciter l'envie
d'être partie prenante du développement durable



Développer de nouvelles pratiques de concertation et faire de l'agenda 21 une référence



La diversité des champs que recouvre le développement durable rend indispensable l'implication du plus grand nombre dans sa mise en œuvre. La collectivité ne peut agir seule en ce domaine. La participation et la concertation constituent des leviers importants dans la mise en œuvre des actions relevant du développement durable.

À travers son agenda 21, l'ambition de l'agglomération est de proposer une nouvelle gouvernance favorisant, par la concertation, l'implication des parties prenantes dans les actions mises en place ainsi que l'enrichissement continu des actions de développement durable.

Actions

déjà engagées sur le territoire



■ La communauté d'agglomération et ses partenaires ont déjà développé **différentes démarches en matière de participation et de concertation** des habitants : réunions d'informations dans les quartiers, particulièrement

dans le cadre du projet ANRU, enquête téléphonique annuelle, journal du Grand Alès, site Internet, forums et réunions de quartier, conseil municipal des jeunes ou des enfants dans différentes communes, conseil de développement...



■ **Le Forum 21**, créé pour l'élaboration de l'agenda 21, constitue un repère intéressant pour l'élaboration d'un conseil local du développement durable. Lieu formalisé de dialogue entre les différents acteurs du territoire, ce forum a réuni régulièrement plus de 70 personnes pendant les 15 mois d'élaboration de l'agenda 21.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ Mise en place d'un conseil local de développement durable (CLDD)

Espace d'échanges et de débats permettant un suivi pérenne de la mise en œuvre de l'agenda 21 et son enrichissement permanent, dans le prolongement du Forum créé pour l'élaboration de l'agenda 21.

■ **Promotion de la concertation** dans les actions conduites par l'agglomération et ses partenaires. L'agenda 21 servira de point de départ pour développer cette concertation, en veillant à une mise en place des actions de l'agenda qui permette l'échange entre le plus grand nombre. D'autres outils seront par ailleurs initiés comme des réunions d'agglomération sur chaque commune, le développement de débats préalables aux grands projets de l'agglomération,...

■ **Articulation et mise en cohérence des projets du territoire avec ceux du Pays Cévennes.** Des lieux et temps de débat seront mis en place pour que les préconisations de l'agenda 21 soient intégrées dans les autres projets du territoire, notamment celui du Pays Cévennes.

■ Développement des échanges avec d'autres territoires engagés dans le développement durable

À travers des échanges d'expériences autour d'initiatives intéressantes pour le territoire, des voyages d'études pour les élus, des rencontres entre collectivités seront organisés annuellement pour développer une culture du développement durable dans l'agglomération.

Vous avez dit participation, concertation, co-décision ?

La participation, ce sont tous les outils qui permettent la mise en relation de la population avec la collectivité pour élaborer une décision publique.

La concertation, c'est l'échange d'idées en vue de s'entendre sur une attitude commune autour de l'élaboration d'un projet.

La gouvernance, ou "l'art et la manière de gouverner" renvoie à la nécessaire coopération et coordination entre acteurs publics et acteurs privés afin de rendre l'action publique plus efficace et les sociétés plus facilement gouvernables.





2



Mieux intégrer la composante rurale dans le fonctionnement de la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération d'Alès est une communauté qui a rapidement évolué. Elle regroupe trois types de communes : urbaines, péri-urbaines et rurales. Cette communauté, au destin partagé, veille à intégrer les préoccupations de toutes les communes.

La démarche d'élaboration de l'agenda 21 a permis de souligner la nécessité de rester attentif à cette intégration de tous, notamment en prenant mieux en compte les problématiques des communes les plus rurales de l'agglomération et en veillant à développer plus de liens entre communes de l'agglomération.

Actions

déjà engagées sur le territoire

■ Des critères de représentation qui favorisent les petites communes. Au sein du Grand Alès, le nombre d'élus par commune n'est pas proportionnel à la population. Cette volonté délibérée vise à donner plus de place aux communes rurales.

■ Une montée en puissance de la dimension de territoire, à travers le développement de nouvelles démarches au sein du Pays Cévennes : filière bois et pôle d'excellence rurale, développement du tourisme,...



Actions

proposées pour l'agenda 21

■ Mise en place d'un soutien territorial pour le développement durable dans les communes de l'agglomération, afin de mieux prendre en compte les problématiques de tous. Ce soutien permettra de faire de la mission développement durable un service ressource pour toutes les communes de l'agglomération, en étant vigilant quant à la transversalité entre services.

■ Développement des compétences de l'agglomération de manière à mieux répondre aux problématiques rurales, plus particulièrement dans les domaines suivants : agriculture, tourisme en milieu rural, protection et valorisation des patrimoines (paysagers, naturels, culturels), conditions de vie en zone rurale. Ce développement de compétences devra s'appuyer sur des partenariats (chambre d'agriculture, CDT, PNC, CJA, fédération des caves coopératives, réseau des labels AOC...). La question de la décentralisation de certains services de l'agglomération sera étudiée.



Grand Alès : une représentation politique qui favorise les petites communes

Communes	Population	% par rapport à la population totale	Nombre d'élus	% par rapport nombre total d'élus
Alès	42 000	55,7	29	33,3
St-Christol-lez-Alès	6 002	8,0	7	8,0
St-Martin de Valgalgues	4 378	5,8	6	6,9
St-Privat des Vieux	4 828	6,4	6	6,9
St-Hilaire de Brethmas	4 099	5,4	5	5,7
Bagard	2 068	2,7	5	5,7
Boisset & Gaujac	2 110	2,8	3	3,4
St-Jean du Pin	1 252	1,7	3	3,4
St-Paul la Coste	264	0,3	2	2,3
Mialet	557	0,7	2	2,3
Soustelle	138	0,2	2	2,3
Corbès	129	0,2	2	2,3
St-Jean du Gard	2 719	3,6	5	5,7
Salindres	3 124	1,8	3	3,4
Thoiras	364	0,5	2	2,3
Mons	1 389	1,8	3	3,4
Totaux	75 421	100,0	87	100,0



Enrichir le partenariat avec le Parc national des Cévennes

Le territoire de l'agglomération est en partie dans la zone d'adhésion du Parc national des Cévennes et en partie dans le territoire classé réserve de biosphère.

Ce classement constitue une chance et un atout pour l'agglomération, à travers la reconnaissance d'un territoire exceptionnel.

Il justifie à ce titre une préservation et un projet de développement particuliers.

C'est dans cet objectif que le Parc national des Cévennes et la communauté d'agglomération ont signé une convention de partenariat dès 2005. L'évolution du contexte réglementaire sur les parcs nationaux est aujourd'hui une opportunité pour renforcer ce partenariat et

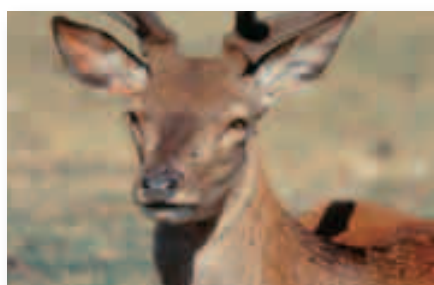
le consolider.

Actions

déjà engagées sur le territoire

■ La convention annuelle Parc national des Cévennes / communauté d'agglomération, signée en 2005 pour l'élaboration de l'agenda 21.

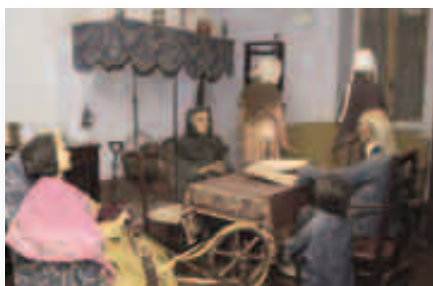
■ L'accueil, sur le territoire de l'agglomération, de la mission décentralisée Gard Ardèche du Parc national des Cévennes.



Actions

proposées pour l'agenda 21

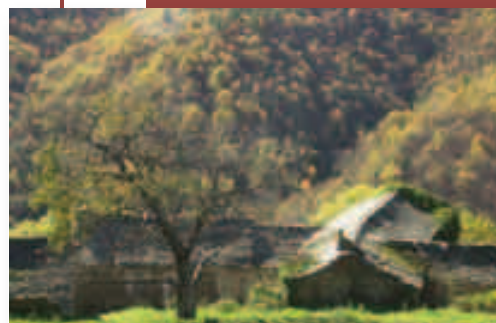
- Etablissement d'une **convention pluriannuelle de partenariat** entre le Parc national des Cévennes et la communauté d'agglomération, précisant annuellement les engagements réciproques et les projets communs. La mise en œuvre de l'agenda 21 constituera un point de repère pour cette convention.
- Mise en œuvre du **guide d'accompagnement de projets** relatif aux enjeux de développement durable, co-élaboré entre le Parc et l'agglomération :
 - sur les thématiques Parc national dans les communes de la zone d'adhésion ;
 - sur les projets majeurs d'aménagement et de développement de l'agglomération.
- Précision des **stratégies et complémentarités de chaque territoire** dans les domaines privilégiés d'actions pour le Parc (sylviculture, tourisme, animation territoriale, éducation à l'environnement, protection biodiversité et paysages). La convention annuelle traduira ces stratégies et complémentarités.



Le Parc national des Cévennes

Seul Parc national français habité, de moyenne montagne, le PNC abrite une population permanente significative. Ce sont essentiellement des éleveurs qui entretiennent ces hautes terres. Cette particularité l'oblige à travailler à la recherche des conditions d'un éco-développement soucieux de la protection du patrimoine.

Le caractère exceptionnel de ces sites humanisés, cet équilibre particulier et séculaire entre l'homme et la nature, ainsi que le souci d'associer protection et développement, ont valu en 1985 au Parc national des Cévennes la distinction par l'Unesco de "Réserve mondiale de biosphère".





Concrétiser le concept de développement durable

Le développement durable n'est pas un concept toujours facile à expliquer. Cette relative complexité rend parfois difficile sa mise en œuvre et son application par le plus grand nombre.

C'est à travers des actions concrètes et qui donnent envie qu'il est possible de mobiliser la population sur des changements de pratiques à la portée de tous.

La communauté d'agglomération peut avoir un effet levier majeur dans ce domaine, en mettant en place des actions qui auront valeur d'exemple pour les acteurs publics et privés du territoire ; en communiquant de manière concrète et en développant une politique de sensibilisation adaptée.

Actions

déjà engagées sur le territoire

- **Le journal du Grand Alès** évoque régulièrement des actions concrètes en matière de développement durable.

- **Le Service Nature du Grand Alès** accompagne l'actualité du territoire en proposant des animations en milieu scolaire de sensibilisation au tri sélectif, à la gestion de l'eau domestique et à son traitement, au compostage,...

- **La Maison de la Nature et de l'Environnement** coordonne les acteurs de l'éducation à l'environnement et développe des programmes ambitieux dans ce domaine. Elle accueille et informe le public à travers son centre de documentation et l'Espace Info Énergie. Elle sensibilise également les scolaires sur les thèmes des

déchets, de l'alimentation et du jardin, de l'eau et des risques naturels, de l'énergie,... Enfin, elle regroupe différentes offres d'animation nature tous publics.

- **La semaine du développement durable** animée par la mission développement durable du Grand Alès, a pour objectif de présenter de manière concrète à l'ensemble des habitants le concept de développement durable.

- **Le tri du papier par les agents de la communauté d'agglomération et de la ville d'Alès** a aujourd'hui valeur d'exemple pour la population à laquelle on demande également de trier ses déchets recyclables.



Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Exemplarité de la communauté d'agglomération en matière de développement durable.** Le Grand Alès et les communes qui le composent veilleront à mettre en place des actions exemplaires en matière de développement durable dans leur propre structure :

- formation régulière du personnel aux applications concrètes du développement durable dans les pratiques quotidiennes, via l'échange d'expériences et les apports d'initiatives (réseau à mettre en place) ;
- mise en place d'un guide de l'éco-responsabilité (bonnes pratiques, notamment à travers l'entretien, la maintenance, les achats de fournitures,...) ;
- mise en place d'une politique d'achats publics intégrant les principes du développement durable (achats groupés entre communes, clauses spécifiques dans les marchés publics,...).

■ **Développement d'une communication tous publics sur le développement durable,** en veillant à centrer cette communication sur les échanges de pratiques, les retours d'expériences, le développement d'une culture commune. Les outils de type site Internet de l'agglomération, page systématique dans le journal du Grand Alès, enquête téléphonique annuelle avec questions sur le développement durable seront utilisés, tout en veillant à ne pas réaliser une communication uniquement descendante.

■ **Sensibilisation au développement durable, pragmatique et ciblée, avec notamment :**

- la création d'un lieu pédagogique d'envergure pour expliquer l'empreinte écologique et les gestes quotidiens. Ce lieu permettra de renforcer l'action des acteurs de l'éducation à l'environnement en développant leur champ d'action.
- l'organisation de séances d'information – débats sur des thèmes sensibles pour le territoire (mitage de l'espace et place de l'agriculture, résidents secondaires et développement local, mobilité et transports...).
- des moyens de mobilisation spécifiques aux acteurs économiques sur le développement durable.
- des visioconférences pour des témoignages, échanges d'expériences et développement de "bonnes pratiques" entre territoires.



Quand un festival de cinéma adhère au développement durable

Depuis deux ans, le festival de cinéma Itinérances qui accueille plus de 40 000 visiteurs, est le partenaire de la mission développement durable du Grand Alès. Il diffuse en effet un film directement en lien avec les préoccupations inhérentes au développement durable, et propose ensuite un débat au public. *Le cauchemar de Darwin* en 2006, *notre pain quotidien* en 2007, le choc des images fictives ou réelles est toujours un excellent moyen de sensibilisation.





Développer l'animation culturelle et sportive ainsi qu'une meilleure reconnaissance du milieu associatif sur tout le territoire

La vie culturelle et sociale est reconnue comme riche sur l'agglomération : l'offre est diversifiée et bien adaptée à toutes les populations. Elle est un élément essentiel du lien social sur le territoire.

Toutefois, l'évolution de la vie de l'agglomération, l'arrivée de nouveaux habitants impliqués différemment dans la vie cénocle, rendent aujourd'hui nécessaire une adaptation de cette offre aux nouvelles spécificités du territoire. Il paraît important de renforcer les solidarités, de développer les liens entre acteurs à l'échelle agglomération, et de réfléchir à une offre bien répartie sur toutes les communes. Le volet culturel et patrimonial est également à renforcer pour développer un attachement et des liens renouvelés au territoire.

Actions

déjà engagées sur le territoire

■ **Le réseau des cyber-bases** de l'agglomération et du Pays Cévennes, mis en place sur l'ensemble du territoire participe à la diffusion culturelle auprès de publics variés.

■ Les services proposés par les **Médiathèques du Grand Alès** et le médiabus d'Alès comme accès à la culture pour tous : prêt de livres, accès à la lecture pour tous, lecture publique,

ateliers de lecture écriture, livres sonores pour les malvoyants... mais aussi spectacles autour de contes, conférences.

■ L'octroi d'**aides financières** spécifiques aux jeunes alésiens de 5 à 21 ans, pour leur permettre d'accéder à l'offre culturelle, associative et sportive d'Alès. Cette action est pilotée par le service solidarité insertion.



Actions

proposées pour l'agenda 21

- **La mise en réseau des acteurs du milieu associatif**, en particulier dans l'animation culturelle et sportive : création de maisons des associations, aides techniques et financières, animations.
- **Une répartition des animations culturelles sur l'ensemble du territoire**, en organisant plus de temps d'animation dans les villages et en veillant à une répartition équilibrée des équipements.
- **L'élaboration d'une politique globale d'animation et de valorisation culturelle et patrimoniale pour tous**. Elle permettra de renforcer et amplifier les actions mises en œuvre aujourd'hui : mise en réseau des acteurs du patrimoine autour de l'identité cévenole, actions de restauration et d'entretien du patrimoine local (chantiers jeunes, bénévoles, associations d'insertion ...), étude pour la mise en place d'un équipement touristique et culturel en lien avec le patrimoine local.



Zoom sur une expérience à Rennes

À Rennes Métropole, une action originale est menée pour allier culture et développement durable : l'élaboration d'un agenda 21 pour les rencontres "transmusicales" en 2006.

Exemples choisis d'enjeux, objectifs et finalités travaillés :


- **préserver le rapport au public** : "faire ce que l'on dit", attitude d'exemplarité, abaissement tarifaire, transparence vers tous les publics du festival.
- **préserver les capacités d'investissement artistique** : recherche de pistes d'économies (maîtrise du site et de son fonctionnement) intégration de paramètres environnementaux.

Quelques exemples d'actions :

- introduction du bio dans la restauration publique
- animation culturelle pour accompagner les actions de tri sélectif des déchets (mobilisation du groupe Ker Lan de l'école des métiers de l'environnement – échange de lots de gobelets usagés recyclables contre des bons gratuits de café...)
- offre multimodale en transports et actions de prévention sur lignes de retours du site principal (dispositif "prév'en ville")

Pour plus d'informations : www.rennes-metropole.fr

21 engagements
pour le développement durable
de l'agglomération

- 
- Développer la filière bois et l'éco-construction dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement.
 - Développer une filière des énergies renouvelables.
 - Promouvoir une agriculture pérenne, valorisant l'environnement et le territoire.
 - Promouvoir un tourisme durable, en cohérence avec le Pays Cévennes.
 - Promouvoir métiers et formations dans des domaines d'application du développement durable, innovants et émergents.

- Préserver la biodiversité.
- S'engager dans une gestion plus attentive des ressources en eau sur l'ensemble du territoire.
- Gérer les déchets et favoriser leur réduction.
- Favoriser les économies d'énergie.

- Développer une stratégie d'économie de l'espace.
- Organiser le territoire et ses usages afin de favoriser un développement économique équilibré et respectueux de l'environnement.
- Veiller à intégrer la qualité environnementale dans les aménagements.

Engager un **développement respectueux**
de la qualité de l'environnement et de l'accueil, ouvert aux autres territoires.



6



Développer la filière bois et l'éco-construction dans la construction, la réhabilitation et l'aménagement

Les principes du développement durable conduisent à envisager la construction, la réhabilitation et l'aménagement en intégrant des questionnements autour de nouveaux critères : qualité paysagère, impacts environnementaux et énergétiques, choix des matériaux, coûts d'entretien et d'exploitation, ...

Pour l'agglomération d'Alès, ces questions sont importantes, surtout si l'on considère que la population devrait être amenée à augmenter ces prochaines années. Les choix qui seront faits en matière de constructions auront un réel impact sur le territoire de l'agglomération.

Actions

déjà engagées sur le territoire

- Le développement d'une filière bois énergie et l'appel à projets pour le pôle d'excellence rurale dans le cadre du Pays Cévennes.
- Le rôle du CAUE 30 (Conseil en Architecture Urbanisme Environnement du Gard) pour valoriser le bâti ancien et la qualité architecturale.
- Le travail du Parc national des Cévennes pour la réhabilitation du patrimoine vernaculaire.
- Les OPAH (opérations d'amélioration de l'habitat) menées sur le territoire.



Actions

proposées pour l'agenda 21

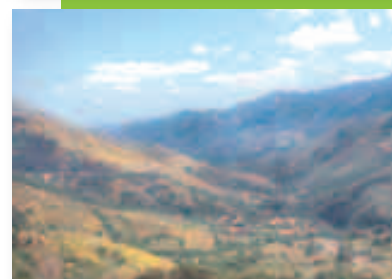
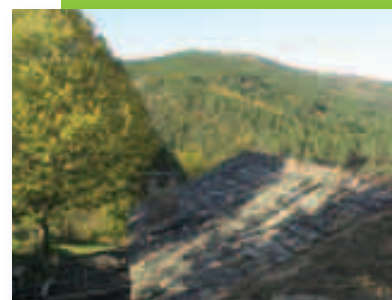
■ **Promotion de la filière bois énergie dans le cadre de la charte forestière Pays**, s'appuyant notamment sur la constitution d'un Pôle d'excellence rurale : développement de débouchés, promotion de petits projets permettant la valorisation du bois local, promotion de projets concernant des bâtiments peu énergivores.

■ **Soutien et promotion des projets favorisant l'éco-construction**, notamment à travers les documents d'urbanisme ou la sensibilisation et l'incitation des constructeurs.

■ **Promotion des formes d'habitats respectant davantage le paysage et l'environnement**. Des démarches de type éco-quartiers, hameaux denses, éco-hameaux, comme alternatives aux lotissements, seront menées. Elles s'appuieront sur une information et sensibilisation de la population et des acteurs locaux à travers des expositions, échanges de bonnes pratiques, mise en place d'opérations exemplaires sur l'agglomération, élaboration d'un guide architectural destiné aux prescripteurs (voir aussi engagement 11 p.34).

■ **Renforcement de l'exemplarité des collectivités en matière d'éco-construction** : recours aux corps de métiers présents sur le territoire, sollicitations de chantiers d'insertion pour restaurer le patrimoine local avec des techniques de constructions spécifiques, utilisation d'énergies renouvelables et économies d'énergies...

■ **Mise en place des formations qualifiantes relatives aux métiers du bois et de l'éco-construction** (voir engagement 10 p.32).



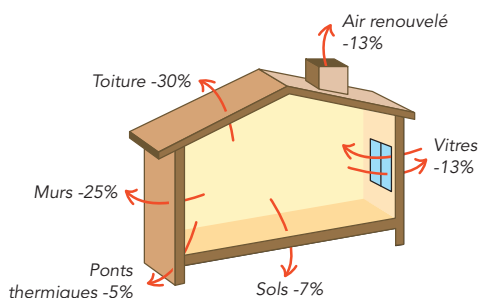
L'exemple des maisons passives

Standard d'isolation très strict, développé à partir du concept de "Maison peu gourmande en énergie", la maison "passive" bénéficie d'un climat intérieur confortable, été comme hiver, sans chauffage conventionnel ni système de refroidissement, parce que les déperditions de chaleur y sont extrêmement réduites. Le standard peut être atteint grâce à divers concepts, technologies et matériaux adaptés.

Les maisons passives conservent toute l'année une température intérieure d'environ 20°C et consomment de 4 à 5 fois moins d'énergie qu'une maison traditionnelle actuelle.

Où part votre énergie, et donc votre argent ?

La réduction de consommation d'énergie pour le chauffage et/ou la climatisation entraîne immédiatement une réduction de votre facture.



Perte de chaleur d'une maison individuelle non isolée



Développer une filière des énergies renouvelables

L'efficacité énergétique associée au développement des énergies renouvelables est aujourd'hui un facteur indispensable pour limiter notre consommation globale d'énergie et permettre aux générations à venir de se développer dans des conditions correctes.

L'objectif est double :

- se donner les moyens de limiter notre propre consommation, par des mesures et process innovants permettant d'améliorer l'efficacité énergétique ;
- diversifier notre approvisionnement en misant sur le potentiel des énergies renouvelables afin d'acquérir une meilleure autonomie vis-à-vis des énergies fossiles.

La communauté d'agglomération qui a **développé l'accueil d'entreprises** souhaite renforcer ce pôle en misant sur les énergies renouvelables. Il s'agit de promouvoir les activités de recherche et développement, le déploiement de nouveaux métiers, savoir-faire et technologies nouvelles, les filières de l'innovation technique. Cette orientation forte permettra également à l'agglomération de promouvoir les énergies renouvelables auprès des acteurs locaux et de s'engager concrètement dans la lutte contre le réchauffement climatique (*voir engagement 17 p.46*).

Actions

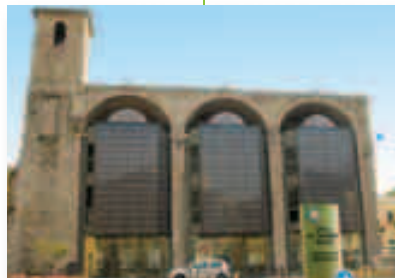
déjà engagées sur le territoire

■ Installation de **panneaux solaires photovoltaïques** lors de la réalisation de l'Office du Tourisme d'Alès (2001).

■ Construction du **nouveau centre nautique** (2006), intégrant l'éclairage naturel et l'utilisation d'une pompe à chaleur.

■ Engagement des **Logis Cévenols** à favoriser les énergies renouvelables lors de la construction ou de la réhabilitation de logements sociaux.

■ Construction du **nouvel hôpital en HQE** comprenant une chaufferie bois, participant au soutien de la filière bois énergie (*voir engagement 6 p.24*).



Actions

proposées pour l'agenda 21

- La **promotion du solaire**, en créant notamment un centre d'expertise sur l'énergie solaire. Ce **centre d'expertise ou pôle de compétences** assurera particulièrement :
 - l'**accueil** d'entreprises spécialisées dans les domaines d'application du solaire (production de cellules photovoltaïques, capteurs, recyclage des panneaux solaires, installation,...) ;
 - la **formation** professionnelle à travers la création de filières spécialisées qui s'adressent aux professionnels du bâtiment (métiers de chauffagistes, installateurs agréés,...) ;
 - la **promotion** du solaire dans la construction individuelle, la rénovation de l'ancien et le renouvellement du parc d'habitat locatif de l'agglomération (public et privé) ;
 - la **sensibilisation**, l'information et l'accompagnement du public et des acteurs locaux (aides à l'installation, revente d'électricité, promotion...). Ce rôle sera proposé sous la forme d'un Point Info Énergie qui associera les associations locales existantes intervenant dans ce domaine.

- La **création d'un centre de ressources sur les éco-matériaux et les énergies renouvelables**. Ce centre permettra également d'étudier les possibilités pour développer les énergies renouvelables autres que le solaire et le bois, en étudiant les filières de l'éolien, de la géothermie et de l'hydro-électricité (ex. micro et nano centrales).

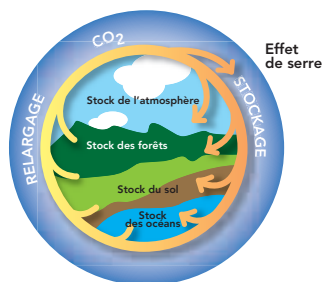
■ L'application du principe de l'exemplarité

La communauté d'agglomération poursuivra ses efforts en matière d'utilisation d'éco-matériaux et d'énergies renouvelables pour tous ses nouveaux équipements.

L'effet de serre

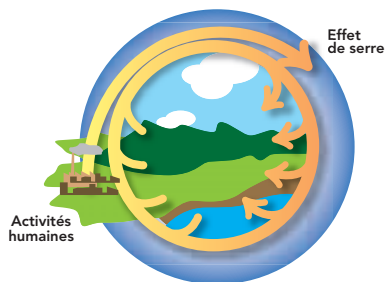
Depuis le début de la révolution industrielle (19^e siècle), les activités humaines (industries, chauffage, transports) et la combustion d'énergies fossiles entraînent une surproduction de CO₂ (principal gaz à effet de serre). C'est cette trop forte concentration de CO₂ dans l'atmosphère, qui modifie le climat par "effet de serre" (phénomène expliqué par les schémas ci-dessous).

Le cycle naturel du carbone



Le gaz carbonique est un élément naturel essentiel pour les organismes vivants

Le cycle perturbé du carbone



Jusqu'où le cycle du carbone peut-il absorber le surplus de CO₂ généré par l'activité humaine



Promouvoir une agriculture pérenne, valorisant l'environnement et le territoire

Élément majeur du paysage économique et de l'identité du territoire, l'agriculture est aujourd'hui en déclin. Ses fragilités sont liées aux conditions de reprises et d'installations difficiles, à la pression foncière en plaine, à des démarches de qualité encore limitées ainsi qu'à des modes de consommation en forte évolution.

L'agenda 21 est une occasion de rappeler l'enjeu que constitue cette activité pour le territoire, au-delà de sa seule dimension économique. La communauté d'agglomération et ses partenaires affirment ainsi leur volonté de **promotion d'une agriculture qui valorise l'environnement et le territoire.**

Actions

déjà engagées sur le territoire



- Mise en place de la filière des bio carburants, avec l'obtention d'une dérogation ministérielle fin 2006 pour réaliser des essais sur les véhicules des collectivités.

- Actions de prévention et d'information menées en direction des agriculteurs par la chambre d'agriculture : prévention contre les risques d'inondations pouvant toucher des

parcelles agricoles et prévention face au risque incendie.

- Accompagnement et promotion des projets de fermes pédagogiques par la chambre d'agriculture.

- Sensibilisation des agriculteurs à des pratiques de travail du sol adaptées, favorisant davantage le maintien de la biodiversité.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Maintien des surfaces agricoles** grâce à une politique volontariste de l'agglomération : constitution de réserves foncières - aides à l'installation, la reprise et la succession d'exploitation. Mutualisation des moyens sur le territoire (équipements collectifs). Création ou adhésion de la communauté d'agglomération à un EPFL (Etablissement Public Foncier Local) mis en place avec l'État, la région et les départements. (Voir aussi engagement 11 p.34).

■ **Développement d'une agriculture de qualité.** La communauté d'agglomération et ses partenaires affirment vouloir développer une agriculture de qualité dégageant une valeur ajoutée, à travers :

- un soutien aux filières locales spécialisées (bio, label Parc, AMAP, agriculture de proximité, label AOC) ;
- le renforcement des circuits courts de commercialisation, la vente en direct, les marchés de producteurs ;
- la valorisation des démarches de labellisation et transformation des produits.

■ **Soutien à la mise en place d'une filière biocarburants,** retenue comme projet pilote par le Ministère. Cette dimension pilote obligera à une évaluation et une remise en débat – dans le cadre du suivi de l'agenda 21 – afin d'évaluer le respect des principes du développement durable dans cette filière. Le bilan environnemental des biocarburants est en effet sujet à controverse et le conseil local pour le développement durable pourra être sollicité sur cette question.

Les biocarburants

Le changement climatique est un enjeu particulièrement sensible dans les transports, responsables pour une large part des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES).

À long terme, le recours aux biocarburants, comme l'éthanol, ou l'introduction d'une fraction plus grande de biocarburant dans les produits pétroliers peut permettre une réduction des émissions de CO₂.

Les technologies de moteur sont connues et viables économiquement, permettant un déploiement rapide.

Aujourd'hui, les barrières au développement des biocarburants tiennent surtout aux incertitudes qui pèsent sur le rendement énergétique et économique des biocarburants eux-mêmes. Par ailleurs, en cas de généralisation de ce type de carburant, l'automobile entrera en concurrence directe avec les besoins alimentaires, déjà sous tension dans de nombreuses régions du monde.

En France

Le Gouvernement a engagé un plan très ambitieux pour développer les biocarburants : il s'agit de porter leur part dans les carburants mis à la consommation en France à 7 % en 2010 et 10 % en valeur énergétique en 2015, alors qu'en 2005 leur taux d'incorporation n'était que de 1 %.





Promouvoir un tourisme durable, en cohérence avec le Pays Cévennes

Le tourisme est aujourd'hui une activité en développement sur le territoire. Très concentrés dans l'espace et dans le temps, ses impacts économiques sont peu perçus, même s'ils sont importants dans la partie la plus rurale, notamment pour **maintenir des pluriactifs en agrotourisme**. Cette activité a un sens au niveau du Pays Cévennes, la dimension agglomération n'étant pas suffisamment attractive pour les touristes. Dès lors, l'articulation avec le Pays Cévennes devra être ici particulièrement importante.

L'enjeu du territoire est aujourd'hui de développer un tourisme respectueux des principes du développement durable, mieux intégré dans le territoire contribuant davantage au développement économique ; plus respectueux de la population locale et de l'environnement.

Actions

déjà engagées sur le territoire

■ Le Festival de la randonnée organisé par le département rassemble plus de 800 randonneurs à l'Ascension et à la Toussaint et participe à la promotion du territoire.

■ Reprise par le Grand Alès en 2002 de la Maison de la Randonnée et développement d'activités en direction des touristes.

■ Promotion de la voie Regordane, chemin de découverte patrimoniale, le chemin de la châtaigne, la transcévenole, le chemin de Stevenson,...

■ Nombreuses actions conduites par le Parc national des Cévennes en matière de tourisme durable :

– adhésion au réseau de l'Ecomusée des Cévennes du musée des Vallées cévenoles, du musée minéralogique et du musée du désert ;

– mise en place de sentiers de randonnée promenade dans la collection "sentiers autour du parc" ;

– partenariat avec les offices de tourisme d'Alès et de Saint-Jean du Gard.



Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Renforcement de la promotion du tourisme durable** et de la mise en cohérence des actions en développant une stratégie d'ensemble, s'appuyant sur les orientations du Pays Cévennes :

- développement du fonctionnement en réseau des acteurs et incitation au regroupement ;
- fédération des acteurs autour de l'organisation territoriale Pays (CDT, communauté de communes, communauté d'agglomération, Pays) ;
- animation de la démarche de promotion du tourisme durable : appui à l'émergence de projets notamment en agrotourisme, promotion de label valorisant le tourisme durable,...

■ **Renforcement de la qualité de l'offre touristique, en valorisant la dimension développement durable :**

- circuits touristiques permettant de valoriser et de faire découvrir les espaces patrimoniaux remarquables du territoire en cohérence avec tous les acteurs touristiques du territoire ;
- amélioration de la qualité de l'offre et des prestations liées ;
- soutien aux projets d'amélioration qui appliquent les principes du DD, comme les hébergements "nature", l'écotourisme,...

■ **Mise en cohérence des projets et politiques structurants en matière de tourisme** avec les principes du développement durable. Se doter pour cela d'un outil d'appréciation partagé à l'échelle du Pays, en concertation avec la population et les principaux acteurs du territoire. La grille d'évaluation élaborée par le Parc national servira de repère pour l'élaboration d'un document partagé à l'échelle de l'agglomération. Le Conseil local pour le développement durable pourra être mis à contribution pour cette élaboration.

Cévennes Écotourisme et la charte européenne du tourisme durable

L'association Cévennes Écotourisme est un réseau de professionnels qui ont choisi de vivre en Cévennes et de faire découvrir cette région, qui témoigne d'une exceptionnelle rencontre entre l'homme et la nature.

L'association regroupe aujourd'hui plus de 55 prestataires désireux de s'engager dans l'application concrète des principes définis dans la Charte européenne du tourisme durable (disponible en téléchargement sur le lien www.cevennes-ecotourisme.com).

L'association veut promouvoir un tourisme durable qui contribue de manière cohérente à la gestion de l'espace, au développement économique et social local, notamment par la valorisation des savoir-faire et des produits du terroir.





Promouvoir métiers et formations dans des domaines d'application du développement durable, innovants et émergents

L'application des principes du développement durable suppose des compétences et des savoir-faire nouveaux pour les territoires. C'est pourquoi le levier formation est important, pour développer de nouveaux métiers, pour inciter à s'engager dans ces domaines et pour permettre l'innovation en matière d'environnement, en restant attentif aux ressources du territoire.

À travers l'agenda 21, la communauté d'agglomération veillera à promouvoir les métiers et les formations sur lesquels le territoire souhaite orienter son développement et fera connaître auprès des publics potentiels ces nouvelles perspectives.

Actions

déjà engagées sur le territoire

- Le travail d'investigation et de recherche mené par des élèves ingénieurs de l'École des Mines.
- L'implantation prochaine de L'AFPA, organisme indépendant, spécialisé dans les domaines de la formation professionnelle à Alès.



Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **La mise en place de formations qualifiantes**, répondant aux besoins du territoire et développées dans des domaines d'applications du développement durable ainsi que leur promotion auprès des autorités compétentes, plus particulièrement la Région et l'État. Les formations seront développées autour des 3 axes suivants :

- environnement, biotechnologies et technologies nouvelles, en lien avec les entreprises installées sur le territoire et les centres de formation et de recherches existants ;
- construction traditionnelle, éco construction, énergies renouvelables et filière bois, autour du développement de la filière bois énergie du Pays Cévennes (*engagement 6 p.24*) ;
- services à la personne, en lien avec les métiers de la santé et de la prévention (*engagement 20 p.54*).



■ **Une coopération renforcée entre les entreprises du territoire et les jeunes en formation**, de manière à mettre en adéquation les besoins et l'offre. Cette coopération s'appuiera notamment sur :

- l'information des jeunes sur les nouveaux métiers et filières proposés (organisation de forums d'informations ou de journées portes ouvertes, échanges et initiatives de parrainage) ;
- le développement de nouveaux partenariats avec les entreprises du territoire afin, notamment, de renforcer la capacité d'innovation du territoire (partenariats public-privé ; partenariats avec les universités, école des mines).

L'École des Mines d'Alès (E.M.A.) développe des centres de recherche.

Le centre environnement industriel et risques industriels et naturels de l'École des Mines se tourne vers des secteurs tels que les industries chimiques, pharmaceutiques ou agro-alimentaires, le recyclage des déchets, l'énergie, le traitement de l'eau, etc. Il propose de nouvelles approches de la gestion des risques ainsi que de nouveaux procédés et filières de traitement et de recyclage, adaptés à certains types d'effluents industriels ou gazeux. Dans le cadre de formations doctorales, il développe également des systèmes de diagnostics et de mesures rapides, renforçant les capacités d'innovation des acteurs industriels dans des domaines relevant encore de la recherche industrielle. De ce point de vue, l'École des Mines participe, à travers le développement de ces centres de recherche, à la maîtrise du risque et au traitement des rejets mais également à la gestion des ressources naturelles et à l'aménagement du territoire.





Développer une stratégie d'économie de l'espace

Le territoire de l'agglomération est aujourd'hui soumis à une croissance démographique forte qui devrait s'accroître dans les prochaines décennies. L'INSEE projette ainsi sur la région une croissance de + 30 % d'ici 2030, qui aura forcément des effets sur le territoire de l'agglomération, notamment son urbanisation.

L'un des enjeux actuels est de gérer plus attentivement le territoire en le dotant d'une vision à moyen terme de ce que sera l'urbanisation de l'agglomération. À travers les engagements de l'agenda 21, l'agglomération adopte une stratégie d'ensemble, qui vise à inscrire le territoire dans une logique de préservation de l'environnement, d'économie de l'espace et de gestion raisonnée des ressources. En privilégiant un habitat plus dense pour limiter l'étalement urbain, en favorisant des formes bâties et des constructions plus compactes et économes en énergies, en limitant la consommation de foncier, l'utilisation inconsidérée de ressources non renouvelables (eau, matériaux,...), les acteurs territoire souhaitent inscrire de nouvelles visions et pratiques sur le long terme.

Actions

déjà engagées sur le territoire



- Elaboration du PLU d'agglomération.
- Plan Global de Déplacements urbains en cours de finalisation.
- Actions menées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat par l'agglomération (aide à la pierre, aide à la réhabilitation...).
- Actions programmées dans le contrat d'agglomération.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **La mise en cohérence des PLU des communes de l'agglomération, en adoptant un PLU communautaire.** Ce PLU fixera les orientations stratégiques en matière d'urbanisme et d'aménagement des espaces. Il précisera les applications concrètes des principes du développement durable dans la construction et l'aménagement urbain.

■ **Intégration des actions et principes d'aménagement proposés dans les règlements d'urbanisme et les documents de planification concernant le territoire** (documents communaux et supra communaux – SCoT, actuellement élaboré à l'échelle du Pays Cévennes). Dans cette perspective, les PLU auront également comme objectif de faire connaître les orientations de l'agenda 21, notamment pour les enjeux d'urbanisation.

■ **Densification du cœur de l'agglomération**

Il s'agit de privilégier les formes urbaines compactes. Les actions porteront notamment sur les opérations de requalification ou de revitalisation engagées dans les communes, la construction de nouveaux logements – dans le cadre du PLH – les réhabilitations ainsi que les projets de type éco hameaux ou éco villages (voir engagement 6 p.24). Les projets engagés viseront également à maintenir ou favoriser la mixité sociale sur le territoire.

■ **Maintien des surfaces agricoles.**

L'objectif est de préserver l'équilibre urbain/rural et sa mise en œuvre pourra s'appuyer sur des mesures compensatoires à l'urbanisation des terres agricoles ou des solutions réglementaires et techniques incitatives (voir engagement 8 p.29).

Le phénomène d'étalement urbain ou l'urbanisation en tache d'huile

Au cours des 20 dernières années, un grand nombre de lotissements a fleuri dans les communes situées à proximité des grandes villes. Le charme des villages traditionnels, le prix abordable d'un pavillon individuel, les promesses de la vie à la campagne ont eu raison de nombreuses familles qui ont quitté l'agglomération. Habiter en maison isolée, loin de la ville, génère pourtant de forts impacts sur l'environnement ! Les temps de déplacements sont multipliés (éloignement lieu d'habitat - lieu de travail, éloignement des services, commerces...). La consommation énergétique d'une maison individuelle par rapport à un appartement en ville est accrue. Les nouveaux propriétaires doivent participer au financement des réseaux nécessaires pour raccorder les lotissements (routes, assainissement,...)...

Aujourd'hui, la loi SRU incite les élus municipaux à favoriser l'habitat dense et à mettre un terme à ce type d'urbanisation trop diffus.

L'évolution de la surface nécessaire par habitant est révélatrice de ce phénomène. Elle est calculée sur la base du logement et des surfaces utilisées chaque jour (commerces, services, équipements, voiries, etc). En 1975, un habitant occupait une moyenne de 240 m². En 1995, il occupe 380 m² et en 2005 il dépasse les 400 m² !



Organiser le territoire et ses usages afin de favoriser un développement économique équilibré et respectueux de l'environnement

Lutter contre l'étalement urbain nécessite de réfléchir la planification du territoire à long terme. C'est tout le sens de l'élaboration des SCoT et PLU dans l'esprit de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Cette loi propose d'organiser conjointement et de manière équilibrée les zones de logement, de travail et de loisirs afin de limiter les déplacements inutiles, la consommation d'espaces et de préserver l'environnement.

L'engagement de l'agglomération dans un SCoT à l'échelle Pays Cévennes, l'élaboration de PLU et la recherche d'une mise en cohérence de ceux-ci sont des premières réponses adaptées à l'enjeu d'organisation du territoire en fonction de ses usages.

Pour poursuivre et renforcer cette politique, l'agglomération s'engage – dans le cadre de l'agenda 21 – à privilégier la mixité urbaine dans toutes les communes, de manière à permettre un développement équilibré de tout le territoire. L'enjeu est d'aménager des zones artisanales ou à vocation économique dans les communes qui offrent un cadre de vie de qualité et une capacité d'accueil en logements suffisante. Par ailleurs, cet engagement permettra de favoriser la revitalisation des communes les plus éloignées du centre, d'améliorer l'offre en logements et de renforcer l'attractivité globale du territoire.

Actions

déjà engagées sur le territoire

- L'intégration des zones industrielles des différentes communes au sein de l'agglomération avec prise de compétence pour le Grand Alès.
- La mise en place d'une TPU.
- La gestion de l'implantation des entreprises à l'échelle de l'agglomération (service économie en commun et gestion partenariale entre CCI, Alès Myriapolis et le Grand Alès).
- La création d'un pôle d'éco industries, qui rassemble de nombreuses entreprises spécialisées dans l'environnement (partenariat CCI-agglomération).
- L'accès au Haut Débit, voire très Haut Débit pour toutes les communes de l'agglomération, qui permettra également le développement du télétravail.



Actions

proposées pour l'agenda 21

■ Un développement équilibré des zones d'activités sur tout le territoire.

Il s'agit de favoriser les conditions d'implantation de PME/PMI et de pépinières d'entreprises sur l'ensemble des communes de l'agglomération, y compris les plus éloignées. Cette action s'appuiera sur le développement des TIC et les potentialités du télétravail, en favorisant la création éventuelle de centres de télétravail spécifiques, permettant le regroupement d'activités et de salariés en milieu rural.

L'idée de privilégier l'accueil d'entreprises non polluantes est également retenue. Enfin, lors des nouvelles installations, un soin particulier sera apporté à la gestion des nuisances et des risques, aux conditions d'accès et à la consommation de foncier.

■ Le soutien à l'implantation d'éco industries et le développement de la filière des éco entreprises sur le territoire.

La filière actuelle des éco entreprises sera valorisée et diversifiée à travers deux types d'actions :

- l'accompagnement et la valorisation de toute entreprise s'engageant dans une démarche environnementale (de type ISO 14 001, SD 21000 ou certification AFNOR) ;
- l'aide à l'implantation d'entreprises spécialisées dans le domaine du traitement, valorisation ou élimination des déchets (notamment dans le démantèlement de pièces informatiques demandant de nouveaux savoir-faire). Dans ce cadre, les évolutions réglementaires relatives aux déchets (ex. D3E) seront anticipées.

■ Le renforcement de la gestion des risques industriels, notamment sur les zones sensibles proches de l'habitat.

Les campagnes d'information et de sensibilisation des populations riveraines seront poursuivies et améliorées, en s'appuyant sur les expériences qui ont été menées sur des territoires similaires. Dans cette perspective, des contacts pourront être pris avec la commune de Feyzin. À plus longue échéance, une culture globale de gestion du risque sera généralisée à l'ensemble du territoire et portera sur d'autres thématiques (incendies, inondations,...).



Sites industriels sensibles et zones habitées

Les établissements industriels dont l'activité nécessite de prendre des mesures de prévention des risques sont soumis à la directive européenne SEVESO. Cette directive, régulièrement remise à jour, distingue les établissements selon 3 types de dangers relevés (incendies, émissions, explosions). Un grand nombre d'obligations s'impose à l'établissement parmi lesquelles l'information du public et du personnel sur les mesures de sécurité à prendre et la conduite à adopter en cas d'incident.

Depuis l'accident d'AZF à Toulouse, les actions préventives volontaires se multiplient dans les secteurs concernés des sites sensibles. Ainsi, la commune de Feyzin, située dans le couloir de la chimie, le long du Rhône, fait partie des villes pilotes pour développer de nouvelles pratiques en matière de prévention, responsabilisation et implication des habitants dans la mise en place des plans d'évacuation. Feyzin élabore un agenda 21 local, où "vivre en zone SEVESO" constitue un des enjeux de développement durable.





Veiller à intégrer la qualité environnementale dans les aménagements

Pour poursuivre un aménagement du territoire respectueux de la préservation de l'environnement, la communauté d'agglomération s'engage à intégrer des exigences environnementales dans tous les aménagements sur lesquels elle peut intervenir. Il s'agit de fixer systématiquement des objectifs à atteindre pour préserver les ressources et limiter les impacts sur les différentes composantes de l'environnement. La qualité de l'air, les ressources en eau, la préservation de la biodiversité, des sols, la gestion des déchets, des énergies ... sont autant de cibles pour lesquelles des prescriptions peuvent être établies et soumises aux maîtres d'ouvrage. Les constructeurs immobiliers, les bailleurs et les aménageurs seront associés pour constituer un référentiel environnemental commun.

Actions

déjà engagées sur le territoire



■ L'engagement des bailleurs sociaux dans une démarche environnementale visant à intégrer des critères HQE dans leurs réalisations, ce qui permet d'offrir des logements sociaux de qualité (Logis Cévenols).

■ L'intégration de critères HQE dans les cahiers des charges de l'agglomération est également un projet en cours qui devrait permettre, à terme, de développer une offre suffisamment concurrentielle dans le secteur des constructeurs publics.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Intégration systématique d'objectifs environnementaux dans la construction et l'aménagement.** Cette action portera notamment sur l'habitat collectif et individuel, pour lesquels elle garantira une offre de qualité, à des coûts restant accessibles à tous.

■ **Développement d'exigences environnementales dans l'aménagement des zones d'activités, le choix de nouvelles entreprises, l'implantation de PME/PMI.** Un travail d'élaboration d'un guide de prescriptions environnementales sera mené, associant les différentes parties intéressées, en fonction des problématiques traitées (zones d'activités spécialisées, zones artisanales). Les constructeurs immobiliers, les aménageurs voire les organismes de formation spécialisés seront associés aux réflexions, l'enjeu étant également de sensibiliser les acteurs du territoire. Le guide de prescriptions imposera notamment et, à minima, le respect de chartes paysagères (espaces verts, mobilier urbain) dans les cahiers des charges. Il portera également sur la limitation des surfaces imperméabilisées, les énergies, la récupération des eaux pluviales, les matériaux, les chantiers verts...

■ **Renforcement de l'exemplarité de l'action publique dans le domaine de l'aménagement.** La communauté d'agglomération intégrera des cibles environnementales dans les projets d'aménagement et de construction qu'elle pilote (bâtiments HQE, zones d'activités, équipements communautaires) et interviendra auprès des autres acteurs publics en ce sens.

Les 14 cibles HQE (Haute Qualité Environnementale)

Elles sont regroupées en 4 familles :

Famille Eco construction

- Relations du bâtiment / environnement
- Choix des procédés / produits de construction
- Chantier à faibles nuisances

Famille Eco gestion

- Énergies
- Eau
- Déchets d'activités
- Entretien / maintenance

Famille Confort

- Hygrothermique
- Acoustique
- Visuel
- Olfactif

Famille Santé

- Conditions sanitaires
- Qualité de l'air
- Qualité de l'eau





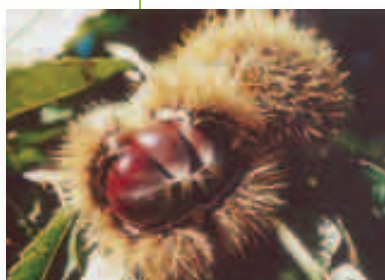
Préserver la biodiversité

Aux portes du Parc national des Cévennes, le territoire de l'agglomération est un territoire au patrimoine naturel remarquable avec des particularités fortes (étage du châtaignier classé en réserve de biosphère, paysages remarquables, grande diversité de milieux naturels).

La fermeture des milieux, liée au manque d'entretien des espaces et au déclin de l'agriculture, le déficit de connaissances locales vis-à-vis de la richesse de ces espaces et de la biodiversité, la faible sensibilité des habitants à la fragilité de leur environnement et la prise en compte encore limitée de l'environnement dans les projets rendent nécessaire un engagement des collectivités dans la préservation de la biodiversité du territoire de l'agglomération.

Actions

déjà engagées sur le territoire



■ **Réalisation d'inventaires de la biodiversité sur le territoire** : inventaire des arbres remarquables de la ville d'Alès, inventaire des espèces du jardin botanique de la Tour Vieille, inventaires sur l'olive et la châtaigne menés par l'association Fruits oubliés...

■ **Travail du centre municipal de pomologie et de documentation fruitière**, créé en 2000 en vue de sauvegarder, valoriser et augmenter un fonds de documentation fruitière exceptionnel. Il est l'un des conservatoires bibliographiques les plus importants au monde sur les fruits comestibles. Grâce à sa documentation, le centre assure un rôle d'identification et d'authentification des variétés fruitières et participe à la sauvegarde d'un patrimoine végétal précieux (sauvegarde de variétés locales, amélioration et création variétale). Il mène des actions de sensibilisation à la biodiversité,

grâce à la conception et à la réalisation d'un outil pédagogique adapté.

■ **Travaux réalisés par diverses associations locales** :

- journées de la plante, de l'arbre et du fruit de St-Jean du Gard (association Dimanches verts et Fruits oubliés),
- actions auprès des scolaires,
- ...

■ **Animations d'éducation à l'environnement autour de la biodiversité** par le service nature de la ville d'Alès sur le thème de l'eau ou de l'air. Il intervient également auprès des scolaires avec la mise en place de bio composteurs et l'animation des jardins pédagogiques.

■ **Actions du Parc national des Cévennes en matière de préservation de la biodiversité** (ex. actions conservatoires de la vallée du Galeizon).

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Réalisation d'un inventaire complet de la biodiversité du territoire**, à partir duquel pourront être développées :

- des actions de sensibilisation et information des acteurs locaux et des habitants ;
- la prise en compte systématique de la biodiversité dans les projets d'aménagement communautaires ;
- une démarche généralisée de gestion différenciée des espaces à l'échelle du territoire ;
- des actions de sensibilisation des élus et des acteurs publics comme des habitants à la préservation de la biodiversité.

■ **Création d'une charte du bon comportement dans les espaces naturels**. Elle concernera les usagers vis-à-vis de leur respect des espaces naturels du territoire. Elle aura pour objectif d'améliorer la connaissance et la prise de conscience de ces milieux fragiles par les différents acteurs.

■ **Poursuite et renforcement des actions conservatoires d'espèces anciennes**, notamment en partenariat avec le centre de pomologie et de nombreuses associations existantes engagées dans ce domaine (espèces ornementales, espèces fruitières et légumières).



La biodiversité dans le monde

Les espèces menacées dans le monde

La liste rouge des espèces menacées à l'échelon mondial, dressée par l'UICN*, comporte 16 119 espèces sur un total de 40 177 espèces suivies, soit :

- 1 espèce sur 4 est menacée chez les mammifères ;
- 1 sur 8 chez les oiseaux ;
- 1 sur 3 chez les poissons ou les amphibiens.

Selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), 75 % des stocks de poisson sont surexploités ou à leur exploitation maximale.

*Sources : UICN et Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

Le territoire du Parc national des Cévennes concentre sur 0,6 % du territoire national 50 % de la richesse faunistique (2410 espèces répertoriées) et floristique (11 000 espèces, dont 2250 plantes à fleurs) française.





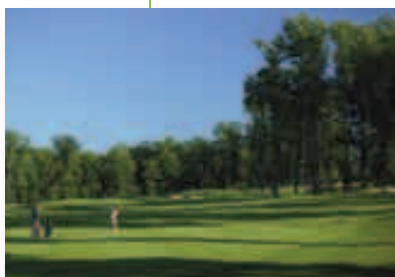
S'engager dans une gestion plus attentive des ressources en eau sur l'ensemble du territoire

L'eau constitue aujourd'hui une ressource de plus en plus fragile. La volonté d'aller vers une gestion plus raisonnable et plus économe de l'eau résulte bien d'une démarche de développement durable, même dans des régions a priori sans pénurie avérée. À notre échelle, cette volonté doit nécessairement se traduire par une sensibilisation et une responsabilisation de la population vis-à-vis de cette ressource, qui participera à la préserver sur le long terme.

Les actions proposées dans le cadre du Forum 21 portent exclusivement sur les économies de la ressource en eau. Elles doivent être comprises comme complétant les actions déjà conduites par l'agglomération - dans le cadre de ses compétences - qui concernent un domaine plus vaste : alimentation du territoire en eau potable, gestion de l'assainissement, gestion des réserves constituées pour lutter contre les incendies, gestion des rivières, prévention des risques d'inondations.

Actions

déjà engagées sur le territoire



■ Les actions menées par la communauté d'agglomération dans le cadre de ses compétences :

- garantir un service équitable d'alimentation en eau potable sur tout le territoire ;
- mettre en œuvre les conditions permettant de gérer l'assainissement sur toutes les communes et de préserver la qualité des eaux ;
- participer aux projets de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui concernent le territoire de l'agglomération (SAGE des Gardons).

■ La mise en service de la nouvelle station d'épuration (capacité de traitement étudiée pour 90 000 habitants – 26 000 m³ traités journalièrement – 34 tonnes de boues produites par semaine – 2 réacteurs biologiques d'une capacité de 22 000 m³).

■ Le projet de golf de Saint-Hilaire avec un système d'arrosage des surfaces enherbées à partir de la récupération des eaux de la station d'épuration.

■ L'édition d'une plaquette de sensibilisation à la problématique de l'eau sur tout le territoire du syndicat de l'AVENE (2004).

Actions

proposées pour l'agenda 21

Les actions proposées prendront systématiquement en compte l'évolution des besoins en eau liée à la croissance démographique prévue sur le territoire.

■ **Soutien aux initiatives exemplaires et pratiques alternatives à l'utilisation de l'eau potable dans les projets individuels et collectifs.** Ces projets pourront porter sur la récupération d'eaux pluviales, la rénovation de citernes et de puits, les circuits de recyclage naturel de l'eau, les pratiques d'assainissement individuel, la surveillance des pompages dans le milieu naturel, la recherche d'alternatives au nettoyage des rues avec le réseau d'eau potable,...

■ **Poursuite de la politique de diagnostics systématiques de consommation d'eau portant sur les bâtiments publics.** Cette action sera prolongée par la mise en place de plans d'économies. Elle concernera les bâtiments et équipements communautaires et des communes membres. Les services de l'agglomération apporteront leur capacité d'expertise et de conseil aux communes.

■ **Renforcement des actions de sensibilisation des habitants pour une gestion économe de l'eau.** Ces actions pourront être confiées à une structure associative compétente et être suivie par un comité local d'usagers portant sur l'eau.



L'eau de pluie, une ressource qui tombe du ciel

200 litres d'eau, c'est ce qu'il faut pour laver la voiture. Pour arroser le jardin, comptez 15 à 20 litres par mètre carré. Quel dommage d'utiliser l'eau potable pour ces usages, alors qu'il existe une ressource gratuite, abondante et facilement récupérable : la pluie !

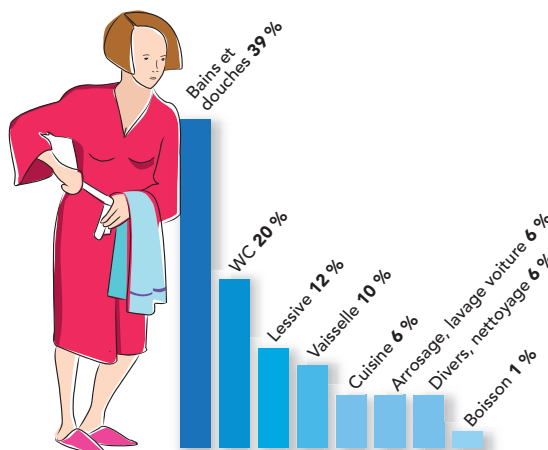
Une surface de toit de 100 m² en reçoit par an 65 m³ à Paris, 75 à Brest et 80 à Nice. En récupérant et en stockant une partie de cette eau pour la réutiliser au bon moment, on fait de sérieuses économies.

• Installer une citerne

Il en existe de toutes contenances, de la petite cuve de 200 l au réservoir enterré de 5 000 l ou plus. Equipée d'une pompe, une citerne peut alimenter un réseau d'arrosage automatique.

Si vous disposez d'un puit dans votre jardin, l'installation d'une pompe vous permettra d'en utiliser l'eau. Une analyse de sa qualité est malgré tout recommandée.

Consommation d'eau des ménages :
part de chaque usage





Gérer les déchets et favoriser leur réduction

La production de déchets en France est de plus en plus élevée, que ce soit la part des ménages ou celle du secteur économique.

L'élimination des déchets, qui sont nocifs pour l'environnement, constitue un enjeu majeur que les collectivités territoriales se doivent de relever. Mais cela nécessite des moyens lourds, tant sur le plan de l'ingénierie et l'organisation que sur un plan financier car les filières de collecte et d'élimination coûtent de plus en plus cher. Progressivement, chacun doit donc participer à, d'une part limiter sa production de déchets (comportements d'achats et de consommation plus responsables, lutte contre le gaspillage, habitudes de recyclage et de valorisation) et, d'autre part, réduire les impacts des déchets sur l'environnement et sur notre santé.

À travers l'agenda 21, l'agglomération s'engage à améliorer encore la gestion des déchets, en responsabilisant davantage les habitants et les acteurs du territoire pour réduire les volumes générés sur le territoire.

Actions

déjà engagées sur le territoire



■ La collecte et l'élimination des déchets ménagers est gérée par le Grand Alès. Le traitement passera sous la responsabilité du SMIRITOM, qui compte une cinquantaine de communes, dès que l'unité de tri compostage sera opérationnelle.

■ Pour l'année 2006, l'accent a été mis sur la réalisation du cahier des charges de la future installation de tri compostage et la réhabilitation d'anciens sites de dépôt (décharge de Rousson). Une étude portant sur le site de l'ancien incinérateur de l'Event a également été engagée.

■ Le tri sélectif est en place sur le territoire de l'agglomération depuis

2001, accompagné de nombreuses actions de sensibilisation, menées en partenariat avec le service Nature et la Maison de la Nature et l'Environnement. Depuis 2002, l'opération "trions ensemble" est proposée dans les écoles primaires afin d'expliquer les enjeux du tri et le fonctionnement des collectes (porte-à-porte, points d'apport volontaire...). Au sein de la collectivité, les agents sont également sensibilisés au tri par l'animateur du service Nature, notamment dans le cadre de la collecte du papier.

■ Distribution en cours aux Grand Alésiens volontaires de 700 éco composteurs individuels.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Meilleure sensibilisation des acteurs du territoire pour réduire les volumes de déchets produits.** Des actions spécifiques pour diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles en favorisant la réduction des déchets d'emballages à la source mais aussi la valorisation des déchets d'emballages seront engagées. Elles pourront concerner la collecte spécifique du verre auprès des cafetiers restaurateurs, la diminution de la fraction de carton brun d'origine artisanale et commerciale, etc. Elles pourront être menées en développant des partenariats avec les grandes enseignes commerciales locales et les unions de commerçants et artisans.

■ **Réflexion portant sur le projet de plate-forme de tri compostage de Salindres,** s'appuyant sur les objectifs et les critères du développement durable.

■ **Ouverture de déchetterie(s) pour les professionnels.**

La chambre de commerce et d'industrie sera porteuse de ce projet centré sur les artisans, commerçants et petites entreprises qui n'ont pas les moyens financiers et les volumes suffisants pour solliciter des prestataires spécialisés pour éliminer leurs déchets d'activités. L'agglomération propose de mettre en place des déchetteries permettant de mutualiser les moyens et doter le territoire des filières d'élimination répondant aux besoins du territoire. Les professionnels pourront être sollicités financièrement dans le montage des opérations de valorisation qui seront proposées (tarif en fonction des volumes et types de déchets comme c'est le cas dans d'autres agglomérations).

■ **Le renforcement des pratiques de compostage individuel.** Des actions d'information et de promotion seront menées dans les communes et les quartiers de la ville d'Alès concernés. Les services de l'agglomération assureront un appui technique et logistique pour mettre en place cette filière (achats groupés de composteurs ou broyeurs, etc.).



L'augmentation de la production de déchets n'est pas inéluctable

353 kg/an/habitant, ce sont les déchets produits par les ménages en France en 2004.

Au Japon, les habitants produisent 100 kg de moins par an qu'en Europe ; les américains produisent en moyenne 2 fois plus de déchets que les mexicains. Dans tous les cas, les déchets sont toujours beaucoup trop nombreux et il est nécessaire de réduire leur production tout en augmentant leur valorisation.

En 2004 en France :

- 7,6 millions de t. d'emballages (61 % des emballages collectés) ont été valorisés ;
- 12 millions de t. de déchets ont été incinérés (production de chaleur et d'électricité) ;
- 1,73 millions de t. de compost ont été produites à partir de déchets végétaux (source : ADEME).





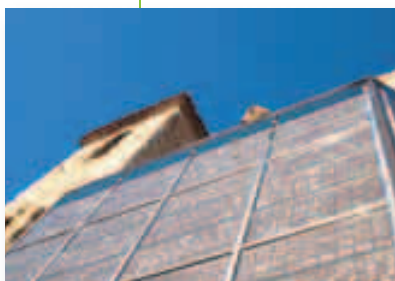
Favoriser les économies d'énergie

La communauté scientifique internationale a montré que l'utilisation d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) par l'homme depuis plus d'un siècle était à l'origine de l'augmentation des gaz à effet de serre qui bouleversent notre climat. Les engagements pris à Rio en 1997 arriveront à échéance en 2012 et les communautés internationales se rendent compte aujourd'hui de la nécessité de poursuivre et amplifier nos efforts. C'est pourquoi, en France, de nombreuses agglomérations s'engagent dans des Plans Climat ou dans des programmes concrets portant sur les énergies.

L'engagement du Grand Alès pour promouvoir plus largement le recours aux énergies renouvelables s'inscrit dans cette logique. À travers la gestion des équipements communautaires, ses partenariats, mais aussi son rôle de sensibilisation ou conseil et expertise auprès des acteurs du territoire, la communauté d'agglomération peut jouer un rôle central. Concrètement, avec l'agenda 21, elle s'engage à favoriser les économies d'énergies et à promouvoir l'usage des énergies renouvelables.

Actions

déjà engagées sur le territoire



- Installation de panneaux solaires photovoltaïques lors de la réalisation de l'Office du Tourisme d'Alès.

- Engagement des offices HLM de la ville d'Alès pour favoriser les énergies renouvelables lors de la construction ou réhabilitation de logements (Logis Cévenols notamment).

- Engagement de l'Hôpital à réaliser une chaufferie bois lors de sa rénovation, participant à promouvoir les énergies renouvelables et à soutenir la création d'une filière bois.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ Le développement de l'information et la sensibilisation des acteurs du territoire, en s'appuyant sur un **Point Info Énergie de l'agglomération**.

■ **La mise en place d'actions incitatives** favorisant le recours aux énergies renouvelables (voir aussi engagement 7 p.26) :

- **promotion auprès des particuliers**, bailleurs sociaux, entreprises de l'agglomération, constructeurs privés ;
- **accompagnement technique des communes** (diagnostic énergétique et mesures d'amélioration – négociation des contrats d'approvisionnement en énergies) ;
- **intégration systématique de critères sur les énergies dans les marchés publics** (réduction de la consommation, recours aux énergies renouvelables).

■ **Le renforcement de l'exemplarité de la collectivité**. Les actions porteront sur les économies d'énergies, le recours aux énergies renouvelables et seront centrées sur :

- la réalisation d'**opérations pilotes** (constructions HQE – voir engagement 13) ;
- la **réduction des consommations** ;
- la réalisation de **diagnostics énergétiques** pour les équipements communautaires afin d'établir des plans de lutte contre les gaspillages d'énergies dans les bâtiments ;
- la sensibilisation et l'**information des personnels**.



Le pacte national pour l'environnement dans le domaine de l'énergie (déc. 06) engagements proposés (extraits)

- Baisse des quotas de CO₂ de 6 % pour la période 2008-2012, par rapport à la période précédente.
- Mise en place d'une taxe sur l'utilisation du charbon.
- Doublement des crédits de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, affectés aux réseaux collectifs de chaleur renouvelable, dans les quartiers, les immeubles ou les grands ensembles (200 millions d'€ sur 5 ans, ce qui permettra d'alimenter 600 000 logements en énergie propre).
- Encouragement des constructions de HLM qui consomment peu d'énergie par la multiplication par 4 de la part de HLM atteignant la norme de très haute performance énergétique (projet de prêt à 2,45 % pour aider les sociétés de HLM à atteindre cet objectif).
- Aide aux collectivités locales pour moduler leur fiscalité, en leur donnant la possibilité d'exonérer de taxes locales les constructions nouvelles ou rénovées qui consommeront peu d'énergie.

Remarque : en France, les bâtiments consomment environ 46 % de l'énergie totale et produisent 25 % des gaz à effet de serre (GES). Ils représentent des gisements potentiels considérables d'économie d'énergie.

21 engagements
pour le développement durable
de l'agglomération

- Favoriser l'accès de tous à l'éducation, la formation et le partage de connaissances.

- Développer une offre en logements pour tous ainsi qu'un meilleur accès aux services publics.

- Améliorer l'accès aux soins et à la santé.

- Améliorer la mobilité et les moyens de communication, pour relier le bassin alésien aux autres territoires.

Mettre **l'homme au cœur du développement**
et favoriser son épanouissement • Offrir à tous de bonnes conditions de vie.



Développer une offre en logements pour tous ainsi qu'un meilleur accès aux services publics

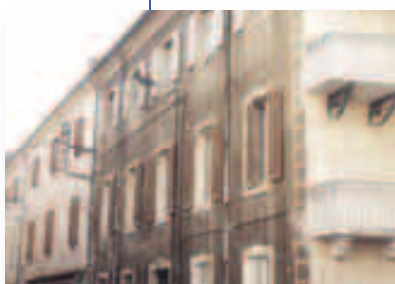
Du point de vue du développement durable, la question de l'accès au logement reste bien évidemment centrale, en terme d'offre adaptée aux besoins du territoire, aux populations à accueillir, aux enjeux de mixité sociale et aux ambitions d'une qualité de vie accessible à tous.

La problématique du logement et de l'habitat peut être prolongée en abordant également les questions du coût des énergies et de la maîtrise des charges locatives, celles de la construction (matériaux, isolation, qualité, adaptabilité pour des personnes handicapées, localisation et desserte par des transports collectifs,...), celles du maillage du territoire en services et équipements permettant de garantir à tous de bonnes conditions de vie.

Pour le Grand Alès, les études préalables à l'agenda 21 ont souligné la nécessité d'anticiper sur l'offre en logements du territoire pour répondre à sa croissance démographique. L'engagement de l'agglomération est ainsi de poursuivre le développement d'une politique d'habitat qui intègre davantage les critères sociaux et environnementaux.

Actions

déjà engagées sur le territoire



- Le PLH sur 2002-07, qui fixe les objectifs suivants pour l'agglomération :
 - 600 logements/an supplémentaires, dont 100 logements sociaux, pour accueillir de nouveaux habitants.
 - passer de 200 à 600 logements/an à Alès (collectif principalement) et, dans les communes, passer de 300 à 400 logements/an (beaucoup en individuel).

- Les OPAH réalisées depuis une dizaine d'années. L'OPAH en cours porte sur 200 logements réhabilités chaque année, dont 50 vacants et 100 façades ravalées (soit 100 emplois dans le bâtiment).

- Le passage de l'office HLM en OPAC pour une gestion communautaire des logements sociaux.

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Amélioration globale de l'offre en logement**, notamment en favorisant les projets de constructions neuves, préservant l'environnement et limitant consommations de surfaces et phénomènes d'étalement urbain, la rénovation de l'habitat ancien, dans le respect des principes du développement durable. Les particuliers bénéficieront d'un accompagnement pour réhabiliter et louer leur patrimoine, voire d'incitations (mesures fiscales). Dans ce contexte, l'accession à la propriété sera également soutenue.

■ **Poursuite de la politique de répartition équilibrée du logement social sur les communes du territoire.** Cette volonté sera notamment clairement traduite au niveau des documents d'urbanisme des communes et du SCoT.

■ **Offre en logements pour les plus démunis, adaptée aux besoins du territoire.** Cette offre comprendra notamment des logements d'urgence mais aussi des moyens d'intervention spécifiques (accompagnement social adapté, logements pour les jeunes, accompagnement des projets de sédentarisation des gens du voyage) ainsi qu'une offre suffisante en logements adaptés à la mobilité réduite (handicapés, personnes âgées).

■ **Maintien des services de proximité**, en particulier dans les zones rurales et les villages (commerces, services de santé, services publics de proximité), **et lutte contre la solitude des personnes âgées ou vulnérables.**

■ **Accès à l'information de tous les habitants, sur les services qu'offre le territoire.** Cette action se traduira par la création de **centres locaux de ressources et d'informations**, et l'édition d'un guide pratique du territoire rassemblant l'ensemble des services offerts (accès Internet à prévoir).



Maîtrise des charges locatives et innovations techniques en matière de construction

L'Union Sociale pour l'Habitat et EDF ont lancé en 1995 le Challenge Innov'elec pour récompenser les opérations de logement social proposant des techniques innovantes en matière d'efficacité énergétique, confort de l'usager et de maîtrise des charges locatives. L'enjeu est surtout de repérer et promouvoir des solutions facilement reproductibles, qui n'engendrent ni retard de chantier, ni recherche de compétences trop spécialisées, ni difficultés d'entretien par la suite.

La technique de l'ossature bois par exemple est ainsi entrée progressivement dans les pratiques de certains bailleurs sociaux, notamment pour réaliser des extensions de logements individuels existants. Elle permet de limiter les surcoûts liés à la construction traditionnelle lorsque le sol est de mauvaise qualité. Elle favorise les chantiers propres, faciles à mettre en œuvre et rapidement montés. L'ossature bois peut favoriser le déploiement d'une filière locale. Enfin, le bois reste un matériau renouvelable, dont le bilan environnemental reste faible.



Améliorer la mobilité et les moyens de communication, pour relier le bassin alésien aux autres territoires

Les déplacements sont aujourd'hui au cœur des questions de développement durable. D'une part, leur multiplication et le recours massif à la voiture individuelle entraînent la production de gaz à effet de serre et des impacts majeurs sur le climat et l'environnement. D'autre part, l'accès de tous à la mobilité, l'acheminement de marchandises et l'accès aux zones d'activités d'un territoire sont des éléments déterminants de son dynamisme et son développement.

À travers l'agenda 21, la communauté d'agglomération s'engage à gérer durablement les déplacements sur son territoire en proposant une offre de qualité, diversifiée et adaptée à ses besoins, privilégiant des modes de transports peu polluants. Il s'agit également de préserver le cadre et la qualité de vie sur le long terme, relier le bassin alésien aux autres territoires et en assurer ainsi les conditions de son développement.

Actions

déjà engagées sur le territoire



- **Élaboration d'un Plan Global de Déplacements.** Il a permis de prendre conscience de l'importance et de l'évolution des flux de trafic, de la nécessité de réguler le stationnement et la circulation dans le centre d'Alès, de l'enjeu d'une offre en transports collectifs suffisante et étoffée permettant de mailler l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération.

- **Création d'un syndicat de transports** en partenariat avec le Conseil général pour une optimisation du service public et une meilleure gestion des coûts.

- **Rénovation de la gare routière** et mise en place d'une plate-forme multimodale de transports.

- **Réalisation du contournement nord ouest de la ville d'Alès.** Cela permettra de limiter le trafic de transit et les nuisances dans le centre d'Alès et de désenclaver le nord du département.

- **Rapprochement avec le territoire de Nîmes Métropole pour une mise en cohérence des moyens de communication** (notamment la liaison ferroviaire avec le centre de Nîmes qui permettra de réduire les déplacements et la 2 x 2 voies entre Nîmes et Alès).

Actions

proposées pour l'agenda 21

■ **Mise en cohérence de la politique de transports et déplacements de l'agglomération avec les échelles régionales et nationales.** Cet objectif s'attachera notamment à étudier la possibilité de renforcer l'usage du rail et du ferroutage.

■ **Lancement d'une démarche de type Plan de Déplacements Urbains volontaire.** Ce PDU aura pour ambition de prolonger le Plan Global de Déplacements et renforcer notamment l'offre en transports collectifs, urbains et ruraux. Cette démarche anticipera sur les évolutions démographiques attendues sur le territoire de l'agglomération et visera à offrir à la population des moyens alternatifs à la voiture individuelle, respectueux de la qualité de vie et l'environnement ("re-partager" l'espace public en ville notamment) tout en renforçant l'attractivité globale du territoire.

■ **Soutien aux initiatives locales qui contribuent à sensibiliser la population à des pratiques alternatives à l'usage de la voiture individuelle** (pédibus, covoiturage, plans de déplacements d'entreprises, plans d'administration).

■ **Finalisation de l'accès au Haut Débit de l'ensemble du territoire et d'une couverture complète de téléphonie mobile.** L'idée est de permettre un accès de tous à l'information, de favoriser les pratiques de télétravail et la dynamique de développement sur l'ensemble du territoire.



L'impact des transports sur l'environnement

Les trajets domicile/travail représentent 30 % de l'usage des transports routiers.

Les transports représentent à eux seuls 57 % de la consommation mondiale de pétrole. Depuis la révolution industrielle, nous épuisons cette ressource fossile qui s'est formée pendant plusieurs millions d'années. Le déplacement de voyageurs ou de marchandises se fait de plus en plus par la route bien que les transports ferroviaires et fluviaux soient moins polluants. Parmi les différents modes de transports, la route représente 80 % de la consommation totale d'énergie. Elle entraîne d'importantes émissions polluantes qui ont un impact prouvé sur notre santé.

À titre d'exemple et par personne transportée, le bus émet 2 fois moins de gaz à effet de serre que la voiture ; le train 30 fois moins.

- Autopartage : www.ademe.fr
- Covoiturage : www.allostop.net • www.stopplus.com,
www.123envoiture.com • www.covoiturage.com
- Le site www.fne.asso.fr recense des initiatives de mobilité alternatives à la voiture individuelle.



Améliorer l'accès aux soins et à la santé

Le développement durable est un développement "qui n'oublie personne" et offre à tous les moyens de satisfaire aux besoins essentiels, notamment l'accès à la santé. La santé est aujourd'hui une problématique transversale de développement durable qui croise les problématiques sociales, environnementales et économiques : en effet, elle aborde les questions de la qualité de l'air, de l'alimentation et son coût pour les familles, des exclusions, de l'accès aux soins en milieu urbain et rural, de la prévention, de la vieillesse et de la qualité de vie, etc.

À travers l'agenda 21, l'agglomération souhaite s'engager plus largement dans le déploiement d'une offre de soins et de prévention qui réponde aux besoins du territoire - dans le présent et l'avenir - et qui assure des conditions d'une qualité de vie minimale pour tous. Il s'agit de lutter contre des formes d'exclusion territoriale, mieux connaître les situations sociales difficiles, améliorer les conditions de vie des personnes en situation précaire et garantir à tous l'accès aux soins et aux dispositifs de santé - prévention.

Actions

déjà engagées sur le territoire



- Création d'une association de coordination des réseaux de santé en 1998, RESEDA.
- Développement d'une démarche territorialisée de santé engagée par l'association de coordination des réseaux de santé.
- Actions de prévention menées en direction des jeunes (sida, conduites addictives, toxicomanie,...).
- Mise en place des voisins tuteurs, pour les personnes vulnérables dans le cadre du Plan Canicule.
- Signature d'une convention avec le réseau de surveillance de la qualité de l'air de la région Languedoc-Roussillon.
- Construction d'un hôpital neuf à Alès et de nouvelles maisons de retraite sur le Grand Alès.

Actions

proposées pour l'agenda 21

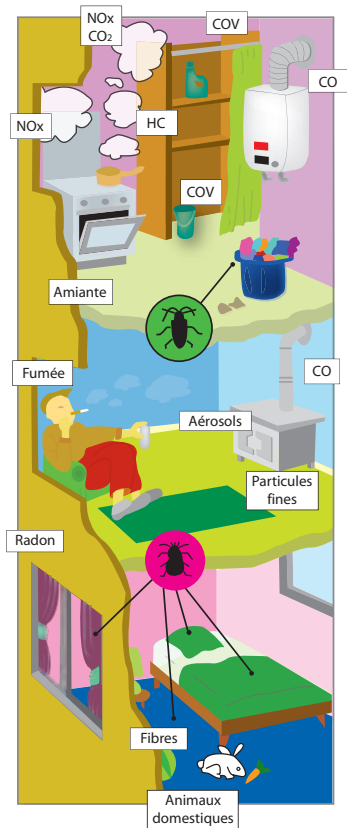
■ **Collaboration et soutien renforcés de l'agglomération aux structures locales et associations existantes qui interviennent dans les domaines du soin et de la prévention.** Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur un repérage fin des lieux de consultation, des permanences, des maisons médicales et autres structures de santé, privées et publiques.

■ **Meilleure utilisation des dispositifs d'urgence.** Informer et sensibiliser davantage les élus et la population sur les moyens d'intervention et de communication disponibles sur le territoire et sur leur fonctionnement. Participer à la réflexion avec les parties intéressées pour une meilleure organisation de la permanence des soins.

■ **Mise en place de microstructures ou de mini centres de santé.** Ils permettront de regrouper les professionnels de la santé et de favoriser l'installation de médecins généralistes, de développer et organiser les services d'aide et de soins à domicile, et d'organiser un système de transport des patients (transport à la demande, taxis ambulances) limitant les interventions médicales à domicile.



La pollution de l'air à l'intérieur des logements



- COV : composés organiques volatiles
- CO : monoxyde de carbone
- HC : hydrocarbure
- NOx : monoxyde et dioxyde d'azote



Favoriser l'accès de tous à l'éducation, la formation et le partage de connaissances

Cet objectif a été proposé lors d'un des derniers comités techniques et nécessitera d'être développé par les services de l'agglomération. L'idée est principalement de développer une offre équilibrée et équitable sur tout le territoire, en matière culturelle, d'éducation, de formation et d'accès aux connaissances. En d'autres termes, il s'agit d'élargir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, de proposer des activités associatives d'éducation populaire (école de musique communautaire,...) et de s'appuyer sur l'agenda 21 pour renforcer la dimension "connaissance et préservation de l'environnement et des ressources locales".

Actions

déjà engagées sur le territoire



■ **Éducation et sensibilisation à l'environnement** mises en œuvre auprès des scolaires.

■ **Semaine culturelle gratuite "horsaison"** qui propose chaque année des concerts, projections, conférences à la population.

■ **Soutien aux associations** telles que "Graine de lire", "Université populaire du Grand Alès", ...

■ **Développement des usages de l'informatique et de l'internet** grâce au réseau Cyber-base ouvert au grand public.



Ce document a été réalisé sous la direction
de la Mission développement durable du Grand Alès
en partenariat avec le Parc national des Cévennes
et avec le soutien
du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire,
de la Direction Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon,
de la Région Languedoc-Roussillon
et de la Ville d'Alès.
Sa rédaction a été confiée
à Françoise Pons, CED Entreprises et Anna Pisot, consultante.
Impression sur papier non chloré.



Grand Alès en Cévennes
BP 60249 • 30105 Alès Cedex
Tél. : 04 66 78 89 00 • Fax : 04 66 56 58 49
www.agglo-grandales.fr
mail : communauté@grandales.com



Agir ensemble pour l'avenir

Direction du développement
durable du Grand Alès
Tél. : 04 66 56 10 89
mail : developpement.durable@ville-ales.fr





Grand Alès en Cévennes
BP 60249 • 30105 Alès Cedex
Tél. : 04 66 78 89 00 • Fax : 04 66 56 58 49
www.agglo-grandales.fr
mail : communauté@grandales.com



Agir ensemble pour l'avenir

**Direction du développement
durable du Grand Alès**
Tél. : 04 66 56 10 89
mail : developpement.durable@ville-ales.fr

